



DEPARTEMENT DU GARD

VILLE
DE

BELLEGARDE

DIRECTION GENERALE

Envoyé en préfecture le 24/09/2024
Reçu en préfecture le 24/09/2024
Publié le 24/09/2024
ID : 030-213000342-20240924-AR_2024_004_DIR-AI

ARRETE DU MAIRE

N° DIR-2024-004

OBJET
COMITE SOCIAL TERRITORIAL
VACANCES DE SIEGES
DESIGNATION D'UN REPRESENTANT
DE LA COLLECTIVITE et
D'UN REPRESENTANT DU PERSONNEL

Le maire de la commune de BELLEGARDE,

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu** le Code Général de la Fonction Publique,
- Vu** le décret n°2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux Comités Sociaux Territoriaux des collectivités territoriales et des établissements publics,
- Vu** la délibération du conseil municipal n°22-049 du 12 mai 2022 instaurant la création d'un comité social territorial commun compétent pour les agents de la commune et du Centre Communal d' Action Sociale,
- Vu** la délibération du conseil municipal n°22-050 du 12 mai 2022 fixant le nombre de représentants du personnel titulaires du Comité Social Territorial à 5, et celui des représentants de la collectivité et établissement publics à 5 également, et en nombre égal de suppléants pour les deux collèges,
- Vu** l'arrêté n°DIR-2023-005-BIS portant constitution du Comité Social Territorial,
- Considérant** que M. Ludovic LAVIGNE, membre suppléant du collège des représentants du personnel, est à la retraite et qu'il doit être remplacé,
- Vu** le procès-verbal du tirage au sort désignant le représentant suppléant du personnel en date du 19 septembre 2024,
- Considérant** qu'il est nécessaire de procéder à la désignation d'un membre titulaire de la collectivité à la suite de la démission de M. Michel BRESSOT, membre titulaire du collège des représentant de la collectivité,

ARRETE

ARTICLE 1 :

La nouvelle composition du Comité Social Territorial de la commune de Bellegarde s'établit comme suit :

Collège des représentants de la collectivité	
Titulaires : Juan MARTINEZ Frédéric ETIENNE Marinette CANET Anna ROBIN Jean Paul GRANIER	Suppléants : Johan GALLET Olivier RIGAL Martial DURAND Nadia EL AIMER Cédric PIERRU

Collège des représentants du personnel	
Titulaires : Ghislaine JOLIVOT Flavie MARTEL Thierry PESENTI Jean-Marc KIEFFER Yves CARMONA	Suppléants : Christine BELMONTE Wilfrid DAUDE Éric MAZELLIER Sylvie ROBERT Sébastien RABAT

ARTICLE 2 :

La présidence du comité social territorial sera assurée par M. Juan MARTINEZ, maire.

ARTICLE 3 :

Le Directeur Général des services de la commune est chargé de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la ville www.bellegarde.fr le 24 septembre 2024, ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Préfet du Gard

Fait à Bellegarde, le 24 septembre 2024

Juan MARTINEZ,
Maire de Bellegarde

